

Paris, le 22 septembre

Fuite du passe sanitaire d'Emmanuel Macron : l'Ordre des médecins se saisit de cette atteinte grave au secret médical

Après avoir été informé par la Caisse nationale d'Assurance maladie que des médecins avaient pu consulter le dossier vaccinal du président de la République, et avoir appris la fuite dans le domaine public de son passe sanitaire, le conseil national de l'Ordre des médecins s'est saisi de cette atteinte grave au secret médical. Il a immédiatement demandé transmission par la CNAM de l'identité des médecins à l'origine de cette divulgation, afin de les transmettre aux conseils départementaux de leurs lieux d'exercice, qui statueront sur les suites disciplinaires à donner, selon la procédure.

Le conseil national de l'Ordre des médecins se prononcera par ailleurs, en session plénière, sur les suites qu'il donnera en son nom propre à cette atteinte grave au secret médical.

Le conseil national de l'Ordre des médecins tient à rappeler avec fermeté à l'ensemble des médecins que l'accès aux données de santé de patients ne saurait être justifié que pour des raisons médicales. Un médecin ne peut se départir de l'éthique indispensable à son exercice sous prétexte de l'usage d'outils numériques.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

**Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57**